

## **COMMUNE DE CHAMPLOST**

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 21 septembre 2010.**

**Présents** : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie, (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, DURVILLE Julien, PREVOST Yvette.

**Absents excusés** :

LARBI Laurent a donné pouvoir à QUERET Jean-Louis  
MATHIEU Daniel a donné pouvoir à BREUILLE-MARTIN Daniel  
COMPERAT Jean-Raymond a donné pouvoir à GOUDON Valérie  
QUARTIER David a donné pouvoir à SEILLIEBERT Christophe,

**Absent non excusé sans pouvoir** :

DUARTE MACIEL Séverine

**Secrétaire de séance** : BREUILLE-MARTIN Daniel

Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, les membres du conseil approuvent et signent le registre des délibérations.

Avant de commencer la séance, M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- L'élagage des arbres et des haies débordants sur la voie publique.
- Compte-rendu de la situation financière de la commune que M. le Maire a demandé à Mme la Trésorière.
- 

**Le conseil vote à l'unanimité pour l'ajout de ces deux sujets à l'ordre du jour.**

## **ORDRE DU JOUR** :

**Elagage des arbres et des haies** :

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'un certain nombre d'arbres et de haies encombrant en différents endroits la voie publique et qu'avant de demander aux riverains d'entretenir ce qui leur incombe, il est nécessaire de prendre un arrêté communal dans ce sens.

**Le conseil vote à l'unanimité POUR.**

**Compte-rendu de la situation financière de la commune** :

M. le Maire fait part au conseil de son entrevue avec Mme LEBEY, trésorière de Briennon /Armançon et explique qu'après deux années de restriction, la commune vient de retrouver un équilibre budgétaire mais doit toujours être vigilante sur ses comptes.

**Acquisition Maison CHERON** :

Le conseil municipal autorise le Maire Jean-Louis QUERET à faire toutes les démarches nécessaires pour l'achat de la maison CHERON ainsi que de trouver un plan de financement.

Il autorise également M. Le Maire à demander des devis pour d'éventuels travaux concernant une salle d'évolution et une salle d'archives.

Certains conseillers municipaux auraient préféré la construction des classes avant toutes choses, ce qui aurait permis de diminuer le risque d'accidents au 22, route de Paris. M. le Maire explique que nous ne pouvons pas financièrement acheter la maison CHERON sans subventions et que le seul moyen d'en obtenir et de commencer par la salle d'évolution qui se fera dans la grange attenante à la maison.

**Le conseil vote à 10 POUR et 2 CONTRE.**

**Le conseil municipal mandate le Maire.**

### **Association Foncière de Remembrement de Champlost**

Les membres de l'association Foncière de Remembrement désignés par la commune et la Chambre d'Agriculture réunie le 5 août 2010 dans la salle de la mairie en présence de Monsieur Le Maire de CHAMPLOST ont voté leur bureau.

Monsieur Yves RAPHAEL a été élu Président

Monsieur Thierry QUARTIER a été élu Vice-président

Monsieur Franck LEPRUN a été élu Trésorier

A partir de ce jour, l'Association Foncière de Remembrement fonctionne à nouveau.

### **Décision modificative sur le budget de l'eau et assainissement**

M. le Maire explique que la décision modificative sur le budget de l'eau et assainissement est annulée car le projet BIOS est modifié.

### **Décision modificative sur le budget de la commune**

M. Le Maire informe le conseil municipal que la somme de 15 659 € devait être inscrite en recettes sur le compte 7318 et 128€ devait être inscrite en dépenses sur le compte 7391173.

Pour équilibrer le budget 4 000 € sont mis sur le compte 61551, 4128 € sur le compte 6236 et 7403 € sur le compte 6068

**Le conseil vote à l'unanimité POUR.**

### **Vacations funéraires**

Une délibération fixant le montant des vacations funéraires devait être prise, il s'avère que dernièrement la préfecture nous a informé que ceci n'était plus nécessaire car nous n'avons pas de garde champêtre. Les vacations funéraires sont effectuées par le Maire ou un Adjoint et restent donc gratuites.

### **BIOS**

J-L QUERET et F. GENREAU ont reçu en mairie le responsable du cabinet d'études BIOS le mardi 21 septembre 2010. Cette réunion avait pour but de mettre au point le zonage d'assainissement de Vachy (assainissement non collectif) et de mettre à jour celui de Prunelles. Il fallait également réactualiser l'étude sur le pluvial concernant le bassin versant de la D 905 réalisée en même temps que la carte communale. Cette étude, pourtant financée par la commune, n'a jamais été soumise à enquête publique alors qu'elle aurait dû l'être. Les problèmes de ruissellement sur le chemin de Chailley à Vachy devront également faire l'objet d'une étude. A également été abordée avec le cabinet et la responsable du secteur de l'Agence d'Eau du bassin Seine Normandie l'obtention des subventions pour ces divers études et travaux.

## **Projet d'une nouvelle gendarmerie de Brienon**

M. Le Maire rapporte les faits suivants, M. CARRA Maire de Brienon désire garder la gendarmerie dans sa ville mais cela nécessite de reconstruire une nouvelle gendarmerie car l'actuelle est vétuste.

La commune de Brienon ne peut se permettre de construire avec ses propres deniers et emprunts assimilés. M. CARRA souhaite construire cette nouvelle gendarmerie avec les communes du canton et créer un S.I.V.U pour auto financer cette nouvelle gendarmerie. Aucune participation financière ne serait demandée aux communes concernées. La question qui, revient le plus à l'esprit est est-ce que cela empêcherait nos concitoyens d'aller à Migennes qui est souvent l'endroit où les personnes sont convoquées.

**Le conseil municipal demande plus d'information pour prendre sa décision au moment opportun.**

## **NON-VALEUR**

M. le Maire nous informe qu'un administré décédé sans héritiers et n'a pas réglé sa facture d'eau pour un montant de 28.88€. Il est donc nécessaire de mettre cette somme en non valeur.

**Le conseil vote à l'unanimité POUR.**

## **Solde du compte 2033**

Mme la trésorière de Brienon nous informe que des opérations de travaux relatifs à la carte communale et au clocher de l'église de Vachy doivent être soldées.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Classe de neige 2011**

La commune avait versé la somme de 80€ par enfant pour la classe 2009. Le conseil décide à l'unanimité de donner la somme de 90€ par enfant ce qui représente une somme de 90 € X 26 enfants soit 2 340 € et reconduit de plein droit le texte de 2009 sur l'aide susceptible d'être apportée à certaines familles pouvant éprouver des difficultés.

### **Chemin de Troyes**

M. Le Maire et les membres du conseil remercient les agriculteurs qui, bénévolement, ont bien voulu transporter les cailloux du terrain de M. Prévost sur le chemin de Troyes pour le remblayer. Un devis de 3400 € est accepté pour mettre du concassé sur le chemin de Chailley pour que celui-ci soit praticable.

### **Chemin de Chailley**

Etude de travaux de revêtement et d'évacuation des eaux pluviales sur la partie supérieure du chemin de Chailley. La partie inférieure rentre dans le programme de l'étude BIOS (pluviale).

### **Mur du cimetière de Vachy**

Un devis a été demandé concernant la démolition et la reconstruction du mur du cimetière de Vachy, vu le coût élevé de cette prestation, le conseil municipal décide que ses travaux seront exécutés par les employés communaux.

### **Stérilisation des chats errants**

Une personne propose à la commune d'éviter la prolifération des chats sur la commune et que celle-ci prenne en charge les opérations nécessaires. M. le Maire dit ne pas être, jusqu'à présent, confronté à ce genre de problème et demande de reporter le sujet si le besoin s'en faisait sentir.

### **Nouvelle législation concernant les délibérations et arrêtés**

M. Le Maire formule aux membres du conseil que de nouvelles normes seront en vigueur pour les registres de délibérations et les arrêtés. Il a décidé d'appliquer cette nouvelle législation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, le temps de se pourvoir des nouveaux registres.

### **Cimetière de CHAMPLOST**

Pour aménager le jardin du souvenir au centre du cimetière, la croix et son support de la procession de 1950 seront démontés. Celle-ci sera reposée en bas du cimetière en alignement de la porte du haut.

Le petit cabanon en bas à gauche et les anciennes toilettes seront démontés car ils ne servent plus et cela fait plusieurs fois que les employés municipaux refont le toit après un orage ou un coup de vent.

### **Affouages**

Le déroulement du débardage des affouages s'est correctement passé.

### **Journées du patrimoine**

Le thème des 3 communes de Champlost, Mercy et Venizy a porté cette année sur les sapeurs pompiers au XIX<sup>ème</sup> et début XX<sup>ème</sup> siècle (Présentation de documents, exposition de matériels et uniformes etc.) Les pompiers de Venizy et Champlost ont fait manœuvrer la pompe à incendie de 1864. Les enfants ont participé à la manœuvre, François GENREAU après avoir présenté l'exposition a fait une conférence sur la création et le fonctionnement de la compagnie de sapeurs pompiers de Champlost, Mercy et Venizy au XIX<sup>ème</sup> siècle et début XX<sup>ème</sup> et sur les incendies.

Un pot offert par les municipalités a clos cette journée qui a réuni une centaine de personnes. Jean-Louis QUERET remercie les organisateurs, les pompiers et tous ceux qui ont prêté du matériel et des documents. Le lundi matin, les écoles de Champlost ont visité l'exposition sous la conduite de François GENREAU.

### **Affaire MONNET Mélanie**

Mademoiselle Monnet Mélanie a été déboutée par le tribunal d' Administratif de Dijon suite sa demande de certificat d'urbanisme pour un terrain situé rue du Clouzeau.

M. François GENREAU précise : « Par le jugement du Tribunal Administratif de Dijon en date du 20 mai 2010, la commune de Champlost a obtenu gain de cause dans l'affaire MONNET Mélanie. Cette dernière contestait le refus du Maire d'accorder un certificat d'urbanisme positif dans une zone située en dehors de la zone constructible définie par la carte communale. Cette décision de justice met fin définitivement à un litige initié par la décision du Maire de l'époque qui avait délivré le 12 septembre 2007 une autorisation d'urbanisme.»

### **La nature pour tous**

Le S.I.V.U du Sud de la Forêt D'Othe organise avec la municipalité le 25 septembre 2010 l'opération « nettoyons la nature » sur la commune de Champlost, rendez-vous à 10h30 place du 14 juillet à Champlost.

Comme nos véhicules automobiles ne sont pas pourvus de petits coins poubelles, il est bien plus facile de baisser la vitre et de jeter canettes et autres sur le bord de la route. Le civisme de certains éviterait tout ce déballage.

### **Poste de relevage rue du Moulin**

Des débris se concentrent dans le bac de décantation du poste de relevage du chemin du Moulin (des languettes non dégradables s'amoncellent et viennent bloquer les turbines des pompes ce qui entraîne des avaries)

Une recherche sera faite et un contrôle est prévu pour arrêter définitivement ces incidents.

### **Evacuation des eaux pluviales rue du Faubourg et du trop plein de la source**

M. BREUILLE-MARTIN expose les faits fin août 2010, deux orages consécutifs éclatent sur la forêt au dessus de Vachy. Cela entraîne une coulée de boues qui descend du chemin de Prunelles à Vachy et bouchent les buses d'évacuation d'eau de la rue du Faubourg.

La société Véolia se déplace pour purger et dégager cette boue, mais il s'avère que les buses qui se trouvent rue du Faubourg à la ruelle de l'école qui restent bouchées.

M. BREUILLE-MARTIN Daniel (Président du Syndicat des eaux Champlost-Mercy) demande aux membres du conseil municipal de prévoir le nécessaire pour que le trop plein de la source suive son cours normal. Il demande une entrevue avec la commission voirie pour une étude et des travaux programmables sur ce ruisseau obstrué.

Le syndicat Champlost-Mercy doit ouvrir en aval de cette partie, une ancienne bifurcation pour comprendre le cheminement des eaux du trop plein.

### **Ancienne poste**

Christophe SEILLIEBERT remet à l'ordre du jour les travaux de rénovation de l'ancienne poste. Le remboursement d'emprunt pourrait être couvert par les loyers. Mais il reste un point crucial, même dans ce cas, les emprunts rentrent dans le taux d'endettement communal, il nous faut donc faire un point précis de nos prévisions d'emprunts dans l'avenir.

La séance est levée à 00 heures 15.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 28 septembre 2010 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 avril 1884.

**Le Maire**  
**Jean-Louis QUERET**